

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 25 septembre 2023, à 19 h à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Monsieur Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 22^{ème} jour du mois de septembre 2023.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de septembre 2023.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-161

LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation tel que;

À Madame Claire Desbiens
Madame Annie Desbiens
Madame Claudia Desbiens
Madame Claudia Tremblay
Monsieur Rémi Brassard
Monsieur Jean-Denis Martel
Madame Martine Chrétien

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Catherine Asselin, directrice générale, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil une séance du conseil, le 25^{ème} jour de septembre 2023 à 19h et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Ouverture
2. Présences
3. Signification d'un avis de convocation
4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
5. Offre de service – Nathalie Rioux
6. Aide financière – Démarche de regroupement de services
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 22^{ème} jour de septembre 2023

Directrice générale et greffière-trésorière

2023-162

OFFRE DE SERVICES – NATHALIE RIOUX

Informations :

Proposé :

Secondé :

2023-163

DÉMARCHE DE REGROUPEMENT DE SERVICES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que par la résolution n° 2023-108, la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean a signifié son accord et son adhésion à la relance de la démarche sur les regroupements de services sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que cette démarche consistera principalement en l'établissement d'un constat de la situation et en l'évaluation des opportunités de regroupement de services pour chacune des organisations municipales du territoire, et ce, par la mise en place d'un comité technique formé des directeurs généraux des municipalités et d'un comité politique formé des membres du conseil de la MRC;

Attendu qu'un mandat devra être confié à une firme externe afin d'accompagner les deux comités dans la démarche et que la MRC s'engage à assumer la part non subventionnée des coûts de ce mandat;

Attendu que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes – Aide financière pour des projets en coopération intermunicipale* concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités locales du territoire désirent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière visant le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour réaliser la démarche précédemment décrite;

Par conséquent, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean s'engage à participer au projet visant la démarche de regroupement de services décrite dans le préambule et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC du Domaine-du-Roy, organisme responsable du projet.

2022-164

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à _____.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec